

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LAMBALLE
LAMBALLE COMMUNAUTÉ
-22400-
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 24 NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LAMBALLE « LAMBALLE COMMUNAUTÉ », LÉGALEMENT CONVOQUÉE, S'EST RÉUNIE A L'ESPACE LAMBALLE COMMUNAUTÉ, 41 RUE ST MARTIN A LAMBALLE SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. Loïc CAURET.

Date de la convocation : 17 NOVEMBRE 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : Loïc CAURET, **Président**

Jean-Yves RENAULT, Daniel BARON, Philippe HERCOUET, Loïc DERON, Jean-Luc BARBO, Denis MICHELET, Didier YON, Alain GALLIOT, **vice-présidents**,

Nicole POULAIN, Patrick BRIENS, Yves RUFFET, Paulette BEUREL, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, Lydie PHILIPPE, Thierry GAUVRIT, René LE BOULANGER, Pascale LANGUILLE, Marie-Antoinette ROUXEL, Jean-Luc GUYMARD, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Marie-Madeleine BOURDEL, Jean-François BREHANT, Patricia DOUARD, Jean-Pierre BRIENS, Michel RICHARD, Robert RAULT, Philippe HELLO, Monique PROUST, Pascal HANNIGSBERG, Jean-François CORDON, Daniel GESBERT, Joël LUCIENNE, Roger QUEMART

ABSENTS EXCUSÉS : Christine PRUNAUD, Thomas FAVREL, Laurence URVOY, Valérie BOISHARDY, Marie-Christine CLERET donne pouvoir à Pascal LANGUILLE, Dominique TIREL donne pouvoir à Jean-Luc BARBO, Christian NESTOUT donne pouvoir à Denis MICHELET, Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Jean-Luc GUYMARD, Marie-Antoinette DEFOSSEZ-MAHE donne pouvoir à Marie-Antoinette ROUXEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc GUYMARD

Membres en exercice : 44 Présents : 35 Absents : 9 Votants : 40

2015-158

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES INTERCOMMUNAUX : AVIS SUR LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017. Depuis fin 2014, les sept communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin ; étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi

NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627
PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouinai Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre. Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le Préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire:

- EMET un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre collectivité.
- EMET un avis favorable à l'élargissement du périmètre du projet n°3 en cas de sollicitation dans ce sens de la communauté de communes du Pays de Matignon.
- APPROUVE les principes de la charte dont certains points restent à préciser.

1 abstention : Sylvie HERVO

Certifié envoyée à la Préfecture le 03 décembre 2015 Affiché le 03 décembre 2015

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME,

A Lamballe, le 24 novembre 2015

Le Président de Lamballe Communauté

Loïc CAURET

